



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2000/7
TRANS/SC.2/2000/10
25 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports
(Cinquante et unième session, 24-26 octobre 2000,
point 8 b) de l'ordre du jour)

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(Cinquante-quatrième session, 3-5 octobre 2000,
point 8 d) de l'ordre du jour)

RECENSEMENTS DU TRAFIC DANS LA RÉGION DE LA CEE

**Projet de rapport du Groupe de travail informel sur les méthodes
de recensement du trafic ferroviaire**

(13 et 14 juin 2000, Genève)

Note du secrétariat

PARTICIPATION

Le Groupe de travail informel sur les méthodes de recensement du trafic ferroviaire s'est réuni à Genève les 13 et 14 juin 2000. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Eurostat, le Projet de chemin de fer transeuropéen (TER/CEE/ONU) et l'Union internationale des chemins de fer (UIC). Invité par le secrétariat, l'Institut d'Estudis Territorials (Institut d'études territoriales) (IET) de Barcelone était également représenté.

OBJET DE LA RÉUNION

Le secrétariat a ouvert la réunion en faisant observer qu'elle avait pour objet d'étudier la possibilité d'effectuer un recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E du réseau AGC. Cet éventuel recensement nécessiterait le recueil, selon une méthode uniforme, de données concernant le trafic sur les lignes ferroviaires E et de paramètres relatifs aux infrastructures et faciliterait le traitement et la présentation des données. Son automatiser et son application géographique devraient être possibles. L'application des SIG à la fois pour le recensement de la circulation sur les routes E et pour le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E dans le cadre d'une base de données harmonisée permettrait d'effectuer une analyse spatiale multimodale détaillée et d'obtenir des informations importantes sur l'évolution du trafic et le développement des infrastructures, éléments jugés essentiels pour l'efficacité de la planification des politiques et des investissements touchant les transports.

MANDATS ÉMANANT DU SC.2 ET DU WP.6 EN CE QUI CONCERNE LE RECENSEMENT

À sa cinquante-troisième session (6-8 octobre 1999), le Groupe de travail CEE/ONU des transports par chemin de fer (SC.2) a indiqué qu'il souhaitait étudier la possibilité de recueillir des données concernant le trafic ferroviaire sur le réseau AGC, de manière similaire à ce qui se fait pour le recensement de la circulation sur les routes E du réseau AGR, afin de disposer de données plus facilement comparables entre les secteurs du rail et de la route. Il a donc demandé au secrétariat de convoquer un groupe informel, incluant le BCP (Bureau central du projet) pour le TER, en vue d'élaborer une proposition détaillée concernant la collecte de données, pour examen à sa prochaine session (TRANS/SC.2/192, par. 49 et 50).

Ce souhait a été notifié à la cinquantième session du Groupe de travail des statistiques des transports, organe chargé de rassembler les résultats du recensement de la circulation sur les routes E, pour que celui-ci donne son avis sur la question. Afin d'étudier la possibilité d'un tel recensement pour le rail, le Groupe de travail a décidé de prier le secrétariat de convoquer un Groupe de travail informel sur les méthodes de recensement du trafic ferroviaire. Les résultats obtenus par le Groupe seraient communiqués aux prochaines sessions du SC.2 et du WP.6 afin que ceux-ci donnent des instructions complémentaires en vue de la mise au point éventuelle d'un recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E et de son application SIG (TRANS/WP.6/137, par. 34 à 36).

COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LE BCP DU TER SUR LA MISE AU POINT D'UN RECENSEMENT DU TRAFIC SUR LES LIGNES FERROVIAIRES E

Le Groupe de travail a examiné des travaux connexes réalisés par l'UIC, Eurostat, le Bureau central du projet pour le TER et l'Institut d'Estudis Territorials (IET) de Barcelone.

UIC

Le représentant de l'UIC a indiqué que son organisation avait élaboré une base de données ferroviaires (RAILISA) et un SIG qui couvraient l'AGC, l'AGTC, les couloirs de Crète, les corridors TEN et les corridors TEFN. Pour chaque tronçon ferroviaire, elle avait indiqué les extrémités, la longueur des voies, la distance minimale entre les axes, la déclivité maximale et le type de signalisation (manuel, automatique ou ERTMS, système normalisé de signalisation permettant la libre circulation des trains dans des pays voisins); le système d'alimentation en électricité, etc., et donné des informations sur la superstructure de la voie, les traverses en béton, la charge par essieu, les durées de trajet les plus courtes, les vitesses maximales autorisées, les voies empruntées par les trains pendulaires, les trains express et le nombre de trains par jour. Les dernières données ont été recueillies pour 1998-1999 par le biais d'un questionnaire adressé aux compagnies de chemin de fer.

Commission européenne/Eurostat

Le représentant d'Eurostat a fait savoir que la Commission européenne avait fait distribuer le texte d'un projet révisé de nouvelle loi sur les statistiques des transports ferroviaires en vertu de laquelle les États membres de l'Union européenne seraient priés de fournir sur une base annuelle des données concernant notamment les courants de trafic sur le réseau ferroviaire (annexe G du projet de loi) et des statistiques sur les accidents ferroviaires (annexe H). Le projet de règlement pour le rail a été présenté en mai au Comité du programme de statistique, en vue de son adoption par la Commission, puis au Parlement et enfin au Conseil; il devrait être officiellement adopté en 2001 au plus tard.

L'annexe G en particulier du projet de règlement présenterait un intérêt pour le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E parce qu'il y serait demandé aux États membres de l'Union européenne de fournir des données concernant les courants de trafic sur le réseau ferroviaire. On rassemblerait à la fois des données recueillies par les bureaux centraux de statistique et des données disponibles ailleurs. L'idée fondamentale serait de recueillir tous les cinq ans (dans le contexte de l'annexe G) des données sur le nombre de trains de marchandises et de voyageurs par segment du réseau. Il a été reconnu que la méthode à utiliser n'était pas indiquée dans la Directive (périodicité ou base pour les données, trafic aux heures de pointe, etc.) mais qu'elle serait précisée une fois le règlement adopté.

Compte tenu des explications fournies sur les données que recueillerait Eurostat, le Groupe de travail a décidé, pour l'heure, de ne pas envisager de rassembler des données sur les accidents ferroviaires dans le cadre du recensement proposé du trafic sur les lignes ferroviaires E.

Bureau central du projet (BCP) pour le TER

Le Groupe de travail informel a reçu des informations sur la base de données TER qui comprenait des données par tronçon sur les chemins de fer (1 200 tronçons dans 16 pays), des accords ayant été conclus avec les pays TER quant à la définition des "tronçons".

Y figuraient aussi des données sur les ponts et les tunnels. Le représentant du BCP a jugé nécessaire d'établir des définitions communes des "tronçons" pour éviter les confusions, mais a estimé que les définitions formulées dans le cadre du TER serait trop détaillées pour être utilisées dans un recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E. Il a suggéré de travailler de manière coordonnée avec l'UIC pour comparer les tronçons et repérer les discordances.

IET

Le représentant de l'Institut d'Estudis Territorials de Barcelone a dit que l'Institut était responsable de l'application géographique du recensement des routes E en 1995 et avait en 1990 numérisé le réseau ferroviaire TEN pour la Commission. Utilisant la carte numérisée du monde (Digital Chart of the World - DCW) comme base pour l'ensemble de données SIG, il a établi des liens entre les variables et les segments, y compris le nombre de trains, en utilisant l'échelle 1/1 000. Le représentant a fait observer qu'il s'agissait là d'une préprivatisation à un moment où il était moins difficile d'obtenir des données auprès des compagnies de chemin de fer. Il a souligné que le SIG permettait d'utiliser une base de données multiniveau et donc d'analyser l'intermodalité. L'objet de la numérisation du réseau en 1990 était de donner une vue d'ensemble du trafic ferroviaire en Europe aux fins de la planification et de l'analyse.

DÉCISIONS PRISES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL

Création d'une Réunion spéciale sur le recensement du trafic ferroviaire sur les réseaux AGC et AGTC

1. Le Groupe de travail informel a recommandé au SC.2 et au WP.6 de prier le Comité des transports intérieurs de créer une Réunion spéciale sur le recensement du trafic ferroviaire en prenant pour modèle général la Réunion spéciale sur le recensement de la circulation routière. Pour suivre un cycle parallèle à celui du recensement de la circulation routière, la nouvelle Réunion pourrait tenir une session tous les cinq ans à partir de 2003. La convocation d'un nouvel organe spécial pourrait être proposée au Comité des transports intérieurs à sa soixante-troisième session (13-15 février 2001). En outre, les activités concernant le recensement du trafic ferroviaire devraient être ajoutées aux programmes de travail du SC.2 et du WP.6.

Projet de résolution sur le recensement et l'inventaire en 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E

2. La Réunion spéciale sur le recensement du trafic ferroviaire viserait essentiellement deux objectifs : élaborer un projet de résolution sur le recensement et l'inventaire en 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E en vue de son adoption par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session et formuler à l'intention des gouvernements des recommandations pour effectuer le recensement et l'inventaire. Dans la résolution, les gouvernements seraient priés de notifier au Secrétaire exécutif, avant une date qui serait précisée, leur volonté d'appliquer les dispositions énoncées dans celle-ci en établissant les cadres administratifs ou statistiques nécessaires pour effectuer le recensement. Le projet de résolution pourrait être

soumis à la première session de la Réunion spéciale sur le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E en tant qu'annexe à l'ordre du jour.

Élaboration de recommandations pour le recensement en 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E

3. Dans la même ligne que pour le recensement de la circulation routière, la Réunion spéciale s'attacherait essentiellement à formuler à l'intention des gouvernements des recommandations sur le recensement et l'inventaire du trafic sur les lignes ferroviaires E. Ces recommandations comprendraient notamment les éléments suivants :

- Objet et utilisation du recensement et de l'inventaire du trafic sur les lignes ferroviaires E;
- Champ du recensement et de l'inventaire du trafic sur les lignes ferroviaires E (AGC et AGTC);
- Conception de la base de données SIG;
- Portée du recensement et de l'inventaire (variables pour lesquelles des données seraient recueillies) avec des informations sur le trafic ferroviaire et les paramètres relatifs aux infrastructures (respect des paramètres AGC/AGTC);
- Comparabilité avec le recensement de la circulation sur les routes E / Faisabilité du SIG multimodal (route/rail);
- Compilation de données et d'informations cartographiques dans la base de données SIG.

Variables pour lesquelles il est proposé de recueillir des données dans le cadre du premier recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E (2005)

4. Le Groupe de travail a décidé que le premier ensemble de variables à considérer pour le premier recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E (2005) correspondrait à l'ensemble fondamental de données sur le trafic et de paramètres de l'AGC, tel qu'il figure dans l'annexe 1 de la Convention. En outre, l'éventuel Groupe de travail spécial sur le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires pourrait aussi prendre en compte des variables supplémentaires pour les futurs recensements, les suivantes par exemple :

- Types d'infrastructures adaptés à la circulation des trains à grande vitesse;
- Types de signalisation (manuel, automatique, affichage en cabine);
- Types de systèmes électriques;

- Écartement des voies;
- Durée de trajet la plus courte.

Coopération avec l'UIC

5. Le Groupe de travail informel a décidé de conclure un accord de coopération avec l'UIC en vue de mettre des données en commun, de faire fond sur les bases de données SIG des deux organisations et d'éviter les doubles emplois. Pour commencer, l'UIC indiquerait à la CEE les tronçons qu'elle a retenus pour le réseau ferroviaire dans sa base de données et la CEE les comparerait avec les tronçons définis dans l'AGC.

Communication des décisions au WP.6, au SC.2 et au WP.24

6. Le Groupe de travail a décidé que le rapport de sa réunion serait communiqué au SC.2 à sa cinquante-quatrième session (2-4 octobre 2000) et au WP.6 à sa cinquante et unième session (24-26 octobre 2000). Le Secrétaire du SC.2 a indiqué qu'il demanderait à son Groupe d'établir une liste des personnes qui pourraient effectuer le recensement du trafic ferroviaire. En outre, le Groupe de travail communiquerait le rapport au Groupe de travail CEE/ONU du transport combiné pour encourager le WP.24 à modifier le calendrier de ses opérations de collecte de données sur l'AGTC pour l'harmoniser avec celui de l'AGC (recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E). En cas d'approbation par le WP.6 et le SC.2, les deux groupes demanderaient alors au Comité des transports intérieurs de créer la Réunion spéciale sur le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires en lui attribuant le mandat susmentionné.

Annexe

**Groupe de travail informel CEE/ONU sur les méthodes
de recensement du trafic ferroviaire
(13 et 14 juin 2000, Genève)**

LISTE DES PARTICIPANTS

EUROSTAT

Mme Anita HEDBRAND
Assistante de statistique
Bât. Bech
5, rue Alphonse Weicleer
L-2721 Luxembourg
Tél. (352) 4301 35312 / Télécopie (352) 4301 32289
Courrier électronique : anita-hedbrand@cec.eu.int

IET (Institut d'Estudis Territorials)

M. Francesc CARBONELL
Directeur de recherche
Wellington, 19
E-08018 Barcelone, Espagne
Tél. (34-93) 485 11 93 / Télécopie (34-93) 485 03 59
Courrier électronique : ptmb@fcr.es

UIC (Union internationale des chemins de fer)

M. Michael VARGA
Département Infrastructure
16, rue Jean Rey
F-75015 Paris, France
Tél. (33-1) 4449 2063 / Télécopie (33-1) 4449 2069
Courrier électronique : varga@uic.asso.fr

M. David NIVEN REED
Conseiller principal
16, rue Jean Rey
F-75015 Paris, France
Tel. (33-1) 4449 2103 / Télécopie (33-1) 4449 2109
Courrier électronique : david.niven.reed@uic.asso.fr

TRANS/WP.6/2000/7
TRANS/SC.2/2000/10
page 8
Annexe

CEE/ONU

M. Angel APARICIO (Secrétaire du SC.2)
Économiste
Division des transports de la CEE/ONU
Palais des Nations, 8-14, avenue de la Paix
CH-1211 Genève 10
Tél. (41-22) 917 3258 / Télécopie (41-22) 917 0039
Courrier électronique : angel.aparicio@unece.org

Mme Brinda WACHS (Secrétaire du WP.6)
Économiste
Division des transports de la CEE/ONU
Palais des Nations
8-14, avenue de la Paix
CH-1211 Genève 10
Tél. (41-22) 917 2452 / Télécopie (41-22) 917 0039
Courrier électronique : brinda.wachs@unece.org

TER/CEE/ONU

M. Boris ZIVEC
Directeur de projet
Projet de chemin de fer transeuropéen Nord-Sud
B.P. 732
H-1365 Budapest
Hongrie
Tél. (36-1) 353 2774, 2772 / Télécopie (36-1) 269 4195
Courrier électronique : terzivec@matavnet.hu
uneceter@mail.matav.hu

M. Pavel JEZEK
Directeur assistant de projet
Projet de chemin de fer transeuropéen Nord-Sud
B.P. 732
H-1365 Budapest
Hongrie
Tél. (36-1) 353 2772 / Télécopie (36-1) 269 4195
courrier électronique : uneceter@mail.matav.hu
